

**Marchés de travaux pour la résidentialisation et l'aménagement  
des espaces publics du quartier du Val Druel**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39  
Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 38  
Nombre de votants : 34*

**LE 14 MARS DEUX MILLE TREIZE**

Le Conseil Municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du Maire en date du 6 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice (à partir de la question n° 6), M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 5 à la question n° 16), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme RIDEL Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 25), M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, Mme MELE Claire, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël (à partir de la question n° 3), Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme EMO Céline (à partir de la question n° 6), Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n° 6), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n° 5), M. BAZIN Jean.

**Sont absents et excusés** : Mme DELANDRE Béatrice (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 36), M. LAPENA Christian (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa (de la question n° 1 à la question n° 5).

**Pouvoirs ont été donnés par** : Mme DELANDRE Béatrice à Mme RIDEL Patricia (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme LEGRAND Vérane à M. LAPENA Christian (de la question n° 1 à la question n° 4 et de la question n° 17 à la question n° 25), M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric (de la question n° 26 à la question n° 36), Mme AUDIGOU Sabine à Mme LEGRAS Liliane, Mme EMO Céline à M. BREBION Bernard (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme SANOKO Barkissa à Mme COTTARD Françoise (de la question n° 1 à la question n° 5).

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance** : M. Mickaël PAJOT

.../...

Mme Marie-Catherine GAILLARD, Adjointe au Maire, expose que par convention en date du 3 septembre 2012, il a été constitué un groupement de commandes avec la Ville de Dieppe, Sodineuf Habitat Normand et Habitat 76, afin de procéder à la passation et à l'exécution des marchés de travaux concernant l'aménagement d'espaces publics, la résidentialisation de 5 immeubles propriété de SODINEUF et la résidentialisation de 13 immeubles propriété de Habitat 76 dans le quartier du Val Druel. La Ville de Dieppe a été désignée coordonnateur du groupement de commandes.

Un appel d'offres ouvert a été lancé pour ces marchés de travaux, selon les articles 33, 56, 57 à 59 du Code des marchés publics, décomposés en 5 lots :

- Lot n° 1 : Voirie Réseaux Divers (V.R.D.)
- Lot n° 2 : Eclairage extérieur
- Lot n° 3 : Mobilier, maçonnerie et clôtures
- Lot n° 4 : Jeux
- Lot n° 5 : Espaces Verts et plantations

Un avis d'appel public à la concurrence est paru sur le site Internet de la Ville de Dieppe et sur le site de dématérialisation des marchés publics le 14 novembre 2012, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) le 17 novembre 2012 et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) le 16 novembre 2012.

Les critères de choix sont :

- prix des Prestations ..... 50 %
- valeur technique ..... 30 %

décomposé en 6 sous-critères (notés sur 5 points) :

- provenance des principales fournitures et des principaux fournisseurs,
- compréhension du site, du projet et de ses enjeux,
- composition et organisation de l'entreprise,
- principales mesures pour assurer la sécurité du chantier et l'hygiène sur celui-ci,
- moyens techniques et humains de l'entreprise et de l'équipe du chantier, dont l'offre en matière d'insertion,
- performance en matière de protection de l'environnement,
- délai d'exécution ..... 20 %

L'avis d'appel d'offres ouvert a fixé au 11 janvier 2013 à 16 h 30 la date limite de réception des offres.

La durée du marché est de 24 mois.

49 sociétés ont retiré un dossier de consultation. 14 sociétés ont fait parvenir une offre dans les délais, soit pour :

- le lot n° 1 : E.B.T.P., Groupement Eurovia/Minéral Service,
- le lot n° 2 : E.T.D.E., Cégelec-Sdem,
- le lot n° 3 : Minéral Service,
- le lot n° 4 : ISS Espaces verts, Environnement Service, Minéral Service,
- le lot n° 5 : Créavert, Thélou paysage, Vallois Normandie, ISS Espaces verts, Groupement Environnement Service/SARL Follain, Dondon et Pessy, Entreprise Lemire, Paysages de l'estuaire, Activert.

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes réunie le 16 janvier 2013 pour l'ouverture des plis, a décidé au vu des dossiers, de retenir la candidature des 14 sociétés répondant aux critères de sélection et d'examiner leurs offres.

Lors de sa séance en date du 1er février 2013, la Commission d'Appel d'Offres a décidé de retenir, au vu des critères d'attribution et des rapports d'analyse, les sociétés suivantes :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT Marchés VDD
1	Voirie Réseaux Divers	Groupement Eurovia/Mineral Service	2 524 753,86 € (Tranche ferme + Tranche condition. 1 + Tranche condition. 2)
2	Eclairage extérieur	Cégelec Sdem	410 880,00 €
3	Mobilier, maçonnerie et clôtures	Déclaration sans suite	
4	Jeux	Environnement service	121 622,16 €
5	Espaces Verts et Plantations	Iss Espaces Verts	211 919,53 €

Un marché en procédure adaptée a été de nouveau lancé en février 2013 pour l'attribution du lot n° 3 déclaré sans suite lors de la consultation, en vertu des dispositions de l'article 27 - III - alinéa 2 du Code des Marchés Publics.

Le montant des travaux pour les lots 1- 2 - 4 et 5 s'élève à la somme de 3 269 175,55 € HT pour la Ville de Dieppe(tableau récapitulatif en annexe).

Vu :

la délibération n° 28 du Conseil Municipal du 16 février 2012 autorisant la signature de la convention de groupement de commandes avec Habitat 76 et Sodineuf Habitat Normand, pour les travaux de résidentialisation et d'aménagement d'espaces publics – quartier du Val Druel,

la convention correspondante n° 12-256 en date du 3 septembre 2012,

Considérant :

- la C.A.O. du groupement en date du 1<sup>er</sup> février 2013,
- l'avis des commissions n° 1 et n° 6 réunies respectivement le 4 et 5 mars 2013,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces en découlant.

☛ **Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE la proposition ci-dessus par :**

➤ **32 voix « pour » : Groupe des Elus Communistes et Républicains, Groupe Dieppe-A-Venir, Groupe des Elus Indépendants de Gauche, M. Jean Claude CHAUVIERE – Conseiller indépendant, M. Jacques BOUDIER - Conseiller indépendant «Verts »**

➤ **2 voix « contre » : Groupe des Elus Centristes**

➤ **5 « abstentions » : Groupe Dieppe Ensemble**

*Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

**Pour extrait certifié conforme au registre,  
Par délégation du Maire,  
Myriam COLANGE  
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

**Réception en Sous-Préfecture :**

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--